

**DEUXIÈME PHASE DU SMSI, 16-18 NOVEMBRE 2005, TUNIS
INTERVENTION DE MARCEL A. BOISARD, SOUS-SECRETAIRE
GENERAL DES NATIONS UNIES ET DIRECTEUR GENERAL DE
L'UNITAR**

Tunis, le 18 novembre 2005

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Depuis plus de quatre ans, l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, l'UNITAR, conçoit et conduit des programmes de formation et de renforcement des capacités pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, avec diverses instances des Nations Unies, en particulier l'Union Internationale des Télécommunications et le PNUD. Compte tenu du temps très bref qui m'est imparti, je voudrais vous entretenir seulement du programme mené dans le cadre de la formation à la coopération décentralisée.

Au cours des années 90, les villes et les pouvoirs locaux furent associés aux discussions intergouvernementales sur l'habitat et sur le développement durable. Depuis lors, ils n'ont cessé de participer à certains aspects des affaires internationales en y apportant leur vision et leur contribution légitime.

Le processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a été suivi par les autorités locales. Une première étape fut franchie en décembre 2003, lors d'une importante rencontre tenue à Lyon, qui a adopté une Déclaration de Principes exposant le rôle et les responsabilités qu'elles entendent assumer pour constituer l'un des moteurs de la société de l'information. A cette occasion, les villes et les pouvoirs locaux avaient été les premiers à appuyer la création du Fonds mondial de solidarité numérique.

En outre et afin de soutenir les initiateurs et porteur de projets concrets d'actions, la ville de Lyon a mis en place une Agence pour la solidarité numérique dont l'UNITAR est partenaire fondateur.

Entre la première phase de votre Sommet, tenu à Genève en 2003, et la présente seconde phase qui se déroule ces jours dans cette merveilleuse Tunisie que nous remercions pour son hospitalité, les villes et les pouvoirs locaux se sont réunis plus de quinze fois, en sessions régionales, et de nombreuses fois dans leur cadre institutionnel propre. Ils ont débattu d'enjeux sectoriels ou ont tenu des conférences plus politiques axées sur leur rôle dans la société de l'information. Avec le soutien du Gouvernement basque, l'UNITAR a accompagné cette démarche pas à pas depuis deux ans et, chemin faisant, a pu mesurer tout l'intérêt que les villes et régions attachent à la coopération et à l'échange d'expériences entre autorités locales, le secteur privé et la société civile.

Une seconde réunion d'autorités locales s'est tenue, au plus haut niveau, la semaine dernière, à Bilbao. Elle comptait plus de 2.000 participants dont près de 300 gouverneurs, maires et responsables d'autorités locales et plus de 30 associations de villes et de régions. A l'issue des travaux, une Déclaration et un plan d'actions furent adoptés. Ces documents sont disponibles dans cette enceinte, puisque le Président du Gouvernement basque, le Maire de Tunis et diverses autres parties, dont l'UNITAR, ont présenté au Secrétaire Général des Nations Unies et au Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications.

Les autorités locales et municipales veulent ancrer leur action autour de trois axes principaux :

1. L'établissement d'agendas numériques locaux, des stratégies endogènes pour le développement de la société de l'information, qui inclurait des projets — si possible des projets conjoints entre différentes autorités locales — préparés pour et avec les citoyens, afin de répondre, au mieux, à leurs besoins et à leurs attentes.

2. L'affirmation et le renforcement du rôle et des responsabilités des autorités locales.

3. La promotion de la coopération entre autorités régionales et municipales, d'Etats industrialisés et de pays en voie de développement, par un échange fourni et spontané de pratiques, de techniques, de connaissances et d'expériences. Un tel réseau d'informations validera les initiatives locales, renforcera leur efficacité et facilitera le soutien apporté aux plus vulnérables. Il a donc été décidé d'établir un instrument décentralisé, dans le domaine de la société de l'information, un Réseau de Coopération Décentralisé et de Solidarité Numériques. Bien sûr, ce réseau ne saurait être exclusif. Au contraire, il se posera en complément et en support du Fonds de solidarité numérique.

Ce Réseau pour la Coopération Décentralisée et la Solidarité Numériques, né au terme de la Conférence de Bilbao, se mettra à l'œuvre sans tarder, en focalisant les efforts initiaux sur trois plans spécifiques

1. Continuer d'identifier et de faire connaître les possibilités et les chances qu'offre la Société de l'Information, comme support de l'émancipation des hommes et femmes ainsi que du développement durable; au niveau des municipalités et des régions ;

2. Encourager une formation systématique et efficace des autorités locales de par le monde, pour un développement accéléré et adéquat de la Société de l'Information, en tirant profit de l'expertise et de l'expérience de chacun;

3. Concevoir et promouvoir des instruments financiers rendant possible la mise en œuvre des programmes identifiés à travers les agendas numériques locaux, avec une priorité affichée pour ceux qui reposent sur un souci de solidarité.

Grâce à cette mise en réseau et au développement de synergies, les autorités régionales et municipales pourront bâtir sur ce qui existe déjà. A cet égard, l'UNITAR restera à leurs côtés et à leur disposition. Nous en avons pris l'engagement formel à Bilbao.

Sur le plan de l'action, du renforcement des capacités institutionnelles et de la formation professionnelle, l'UNITAR veut accompagner les autorités locales — et leurs associations — à faire face aux défis des nouvelles technologies. En s'appuyant sur des valeurs essentielles, qui furent réaffirmées à Bilbao, on pourra construire une Société de l'Information socialement inclusive, regroupant toutes les couches de la population, sans égard à leur niveau culturel, leur statut économique, leur origine et leur genre. Les autorités municipales et locales ont, dans ce domaine, le grand avantage de la proximité.

Je vous remercie de votre attention.